



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

produits sanguins

Question écrite n° 65965

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la faisabilité d'un projet de constitution d'une banque de sang de cordon ombilical à but d'autogreffe à visée de différenciation cardiomyocytaire. Une équipe pluridisciplinaire au sein d'un réseau de soins marseillais mène actuellement une réflexion sur les possibilités d'utilisation des cellules de sang de cordon, en particulier les cellules totipotentes, pour pallier l'insuffisance cardiaque terminale. Le souhait de cette équipe est de pouvoir offrir gracieusement à des patients souffrant de cette pathologie une solution composée de greffes de myocytes immunologiquement compatibles provenant de la différenciation de cellules totipotentes de sang de cordon. En outre, cette équipe estime intéressant de pouvoir disposer d'une partie de ces cellules avec l'accord des patients dans un but de recherche dans différentes directions, notamment celles des futures autogreffes thérapeutiques. Sans remettre en cause la technique validée de transplantation cardiaque, le recours à la thérapie cellulaire représente aujourd'hui un réel espoir thérapeutique. L'insuffisance cardiaque terminale reste une pathologie fréquente. Les patients en attente de transplantation sont de plus en plus nombreux, contrastant avec le très faible nombre d'interventions effectivement réalisées. En conséquence, il souhaite connaître sa position sur cette question importante d'éthique et savoir si un individu peut conserver ses cellules de sang de cordon dans une optique d'utilisation future thérapeutique validée, à titre personnel non exclusive.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65965

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5321